28/11/2021 22:00

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](https://app.sarbacane.com/)



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 novembre 2021

**Les autorités sanitaires françaises surveillent les cas possibles de personnes**

**atteintes du variant Omicron sur le territoire français**

 **Ce 28 novembre 2021, 8 cas possibles du variant Omicron ont été détectés sur le territoire.**

Point de situation :

Sont considérés comme cas possibles de contamination au variant Omicron les personnes s’étant rendues en Afrique australe dans les 14 derniers jours et ayant un résultat de test positif avec un criblage négatif pour les mutations retrouvées dans les autres variants préoccupants (alpha, bêta, gamma, delta). Ils nécessitent une confirmation par séquençage, ce qui peut prendre plusieurs jours.

Huit cas possibles ont été repérés sur le territoire national.

Le séquençage des prélèvements de ces patients est priorisé ou en cours d’organisation afin de disposer d’une confirmation diagnostique dans les meilleurs délais.

Dès que ces cas possibles ont été identifiés, et avant même l’obtention des résultats du séquençage, les mesures renforcées d’identification et d’isolement des cas possibles et de leurs personnes contacts à risque ont été mises en œuvre. L’ensemble des contacts à risque continuent d’être suivis par l’Assurance maladie et les Agences régionales de Santé.

Proche de nous, des cas confirmés du varian Omicron ont également été signalés dans plusieurs pays d’Europe (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Italie, Danemark, Autriche) et au Royaume Uni.

Renforcement du dépistage et des mesures aux frontières :

1/2

28/11/2021 22:00

L’ensemble des vols sont suspendus depuis le 26 novembre et jusqu’au 1er décembre (00h) en provenance de sept pays d’Afrique Australe (Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Mozambique, Namibie, Zimbabwe).

Le ministère surveille avec une attention particulière les territoires ultramarins de La Réunion et Mayotte qui sont en lien direct ou indirect avec ces pays. Depuis le 28 novembre, toute personne en provenance de Mayotte ou de La Réunion et à destination du reste du territoire national doit être munie d’un résultat de test ou d’examen de dépistage négatif réalisé moins de 48 heures avant l’embarquement.

**Les autorités sanitaires sont mobilisées pour identifier le plus précocement possible chaque patient contaminé pour l’isoler, mettre en quarantaine l’ensemble de ses personnes contacts indépendamment de leur statut vaccinal et les tester afin de lutter contre la propagation de ce variant du SARS-CoV-2 sur le territoire national.**

**Les autorités rappellent l’importance du dépistage et du respect immédiat de l’isolement de toute personne présentant des symptômes évocateurs, cas confirmé de Covid19 et de toute personne contact d’un cas confirmé, quel que soit son statut vaccinal.**

**Contact presse : presse-dgs@sante.gouv.fr**

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](https://app.sarbacane.com/)

2/2